Si vous voulez le meilleur Piano pour le moins d'argent
(à des conditions satisfaisantes) voyez-nous.

Magasin de Pianos de Junius Hart,
LIMITÉ.
COIN DES RUES CANAL ET BOURGOGNE.

7 fév—1an—Jeu Dim Mar

MARIAGES, NAISSANCES ET DECÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Emile Charles Reisig à Louise Augusta Wendel, Alcée Roublot à Elizabeth Sylvestre, Louis Humphrey à Thérésa Robertson, Girolomo Calcagno à Anna Corsa, Henry Williams à Louisa Philipe, Frank E. Mitchel à Sadie Alberta Alfred, Alphonse Garnier à Lillie Johnson, Swan Valentine Sullivan à Edna Amanda Radcliffe, Henry C. Barthe à Mme Erminie Babin, William Louis Billet à Violet D. Schmidt, Edward Martin Snyder à Corinne Margaret Ojeda.

NAISSANCES—Mmes Wm Beckendorf, une fille; W. D. Meyer, une fille; D. L. Bibbs, une fille; I. J. Kennedy, une fille; J. Stephens, une fille; J. Chevaire, une fille; A. Muller, une fille; J. F. Glauner, une fille; D. Manchon, une fille; J. Boussell, Jr, une fille; M. J. Lernth, un garçon; M. Duvielh, un garçon; C. B. Sullivan, un garçon; C. Schmidt, un garçon; W. R. Lilburn, un garçon; G. S. Reed, un garçon; A. Saveung, un garçon; A. Kirst, un garçon; A. Jackson, un garçon.

DECES—James Houze, 72 ans, 2049 Perdido; E. F. Buchel, 40 ans, 827 Conti; J. P. Flick, 31 ans, Hôpital de Charité; Mme Margaret Corcoran, 40 ans, 1800 Gravier; J. B. Meyer, 42 ans, 1625 Pleasant; Daniel Thompson, 18 ans, Hôpital de Charité; Maggie Powers, 18 ans, Beaumont, Texas; Delphine Lagard, 3 mois, Asile St-John Berckman; Vve Annie Easton, 84 ans, 3901 St-Claude; J. Burris, 55 ans, 632 Marigny; Louise M. Castillon, 3 mois, 3010 Ste-Anne; Mme Lizzie Yarbrough, 50 ans, 113 Louisa; Marie Braud, 48 ans, 1206 St-Philippe; Chs L. Hatry, 49 ans, Julie et Camp; C. N. Folse, 73 ans, 1616 Euterpe; B. L. Berner, 43 ans, 808 Joseph; Vve Elizabeth Quinlan, 79 ans, 2308 Chippewa; J. A. Pascual, 25 ans, 2021 St. Louis; L. Goffner, 4 ans, Hôpital de Charité; Alice Butler, 23 ans, 823 Marais; H. D. Shattuck, 84 ans, Hôpital de Charité; W. Holland, 26 ans, 5459 N. Peters; Minnie Randolph, 22 ans, 740 Dryades; Enfant du sexe masculin de Mme J. W. Marrissey, 1/2 heure, 2334 Marengo.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

L. F. Pourcian vs Mme A. Blanchard — Action en dommages de $5,000.

A. L. Williams vs C. L. Bullock—Réclamation de $300 sur des billets.

Philip Werlein vs Fred A. Hoodless—Séquestration de $392 et attachement.

Mlle May Matter vs John Minot—Action en dommages de $10,000.

Mme Mattie de Courcier vs Natale Maestri—Procès en dommages de $10,000.

Mme Françoise M. Marseille vs Jean Marseille—Séparation de corps et de biens.

Successions ouvertes :
Abraham Reinach. Philip McLaughlin. Emma H. Phelan.

Mme Marie L. Cohen vs W. De Witt Clinton—Séparation de corps et de biens.

Schmidt et Ziegler vs Illinois Central R. R. Co—Action en dommages de $225.

Honoré Lartigue et Emanuel Cazes vs John R. Grimage—Action en recouvrement de $540 sur des billets.

Eustis et Cie vs A. A. Woods—Réclamation de $114.20 sur une police d'assurance.

T. Dumas et fils vs Andrew Bosarge—Séquestration de $191.20.

Mary Goldsmith et R. L. Goldsmith vs Ernest J. Cassard—Réclamation de $448.10.

Deuxième Cour Inférieure.
Juge A. M. Aucoin.

Comparutions :
Louis N. Debat, actes de violence : John Foster, obtention de marchandises sous de faux prétextes.

Envoyés devant la cour criminelle :
Charles Delette, larcin : Peter Turner, attaque et blessure.

Acquittés :
Joe White, blessure : Geo. Conerhan, actes de violence.

En jugement :
Charles Moreau, violation de l'acte 18 de 1886.

FAITS DIVERS

Affaire manquée.

Des voleurs ont tenté de s'introduire dans la résidence de Joseph Mohil, entre la rue Rempart et l'avenue des Champs-Elysées, hier matin, à 2 heures.

Ils ont brisé le loquet d'une porte de côté, et se disposaient à pénétrer dans l'intérieur quand ils ont été découverts. Naturellement ils ont alors déguerpi prestement.

HOTEL DE VILLE.

DÉPÊCHE DU MAIRE

M. Jos T. Buddecke, remplissant les fonctions de secrétaire du maire, a reçu une dépêche de Son Honneur M. Capdevielle hier matin.

Le maire, ainsi que les membres du comité des manufacturiers, sont arrivés sains et saufs à Atlanta. Ils doivent atteindre Indianapolis, le but de leur voyage, aujourd hui.

RÉUNION DE COMITES.

Les membres du comité de finances se sont réunis hier sous la présidence de M. Mehle.

Un rapport défavorable sera fait sur l'ordonnance de M. Shields relative à l'affermage d'une certaine propriété à West End.

L'ordonnance autorisant la vente de l'îlet borné par les rues Clouet, Urquhart, Villeré et Louisa a été favorablement accueillie.

Un rapport favorable a été décidé sur l'ordonnance pourvoyant au paiement de $10,000 à D. et J. Tranchina pour fourniture de coquilles.

Les soumissions pour la construction de la nouvelle geôle de police, à l'angle des rues St-Philippe et Dorgenois, ont été référées à l'ingénieur de la ville.

COMITÉ DE POLICE ET D'ÉDIFICES PUBLICS.

Les membres de ce comité siégeant sous la présidence de M. Memory, ont hier soir décidé un rapport favorable sur la pétition de Geo W. Johnson, qui veut exploiter un parc de base-ball dans le Septième district.

Un rapport favorable sera également fait sur la pétition de Geo. Reiss pour l'exploitation d'une boulangerie rue Adèle.

Accident.

En voulant sauter sur une charrette à l'angle des rues Sixième et Levée, hier après-midi, Bertrand Freshoeu, un enfant de 11 ans, est tombé entre les roues et a été grièvement blessé. Il a été conduit à son domicile, rue Tchoupitoulas, 3033.

Soupçonné.

Un affidavit a été fait à la 1re cour de recorder contre Georges Cappell, camelot, qui demeure 1000 rue Lafayette. On l'accuse d'être suspect et dangereux. Une montre a été volée alors que Cappell se trouvait dans un poolroom, rue Gravier. On dit qu'il connaît l'homme qui a fait le coup, mais lui prétend que cela est faux.

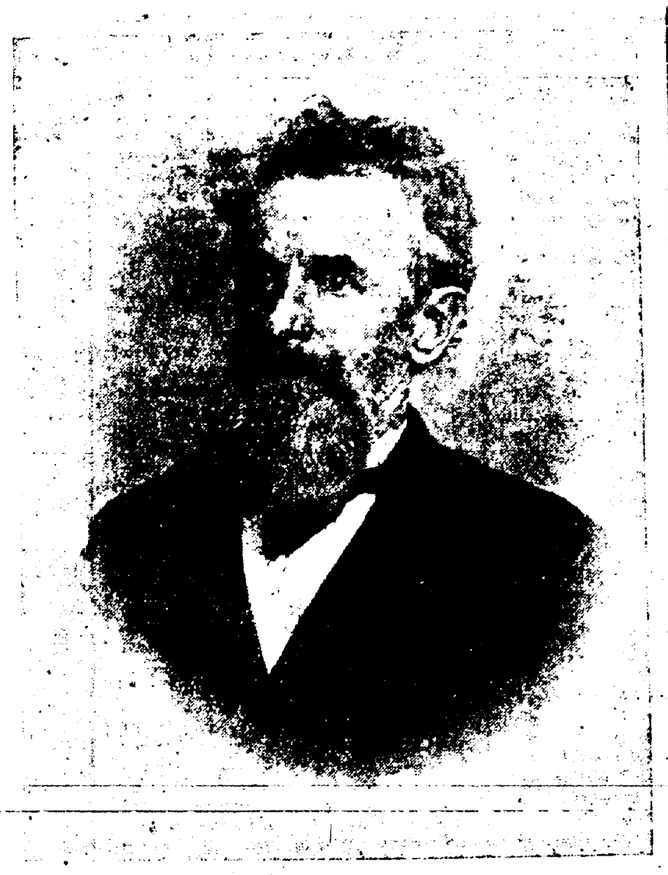

Le Capitaine H. D. SHATTUCK.

Dévoué serviteur et fidèle ami.

Le capitaine Henry Daniel Shattuck était depuis de longues années attaché au "Daily States": il est mort dernier dans le ward 15 de l'hôpital de charité, où, depuis trois mois, il était soigné pour des maux d'estomac dont il souffrait cruellement. Il était dévoué à la rédaction de son journal, mais bienveillant et bon, il avait, dès ses débuts, eu pour l'ABEILLE une sympathie touchante. Il venant souvent prendre des nouvelles des uns et des autres et offrait au besoin des services qu'on n'acceptait pas, sachant combien sa vie était occupée, mais dont on lui en savait gré; on l'estimait fort, sachant combien son caractère était égal, son désir d'obliger, sincère.

Captain "Dan Shattuck" avait de longs états de service, et, ce nom abréviatif, familier sous lequel tous le connaissaient, rappelaient à tous un honnête homme, à beaucoup un ami, dont les attentions étaient délicates dans leur simplicité, et fort appréciées par ceux qui en étaient l'objet.

Sous son extérieur modeste il était courageux, et avait fait ses preuves à cet égard en arrêtant un cheval emporté à Memphis, Tennessee, il y a 40 ans.

Une jeune femme, fille du maire de cette époque, et sa fille se trouvaient dans le buggy auquel était attelé l'animal épeuré. "Dan" comprit qu'il fallait agir sans délai: il saisit la bride de la bête, s'y suspendit, et, se laissant traîner par elle, arrêta enfin sa course folle, mettant toute sa force dans son étreinte. Mais ce ne fut pas sans en porter les marques; une blessure béante à la tête fut la conséquence de sa courageuse intervention.

Combien reconnaissants et ingénieux furent les soins qu'il reçut à l'hôpital où on le transporta : on se l'imagine sans peine : mais sa mémoire ne fut plus de beaucoup aussi sûre. Cependant il collaborait comme rédacteur au "Daily States" et les connaissances qu'il avait acquises au sujet de tout ce qui touche à la navigation, en faisaient une précieuse acquisition. Devenu vieux, il restait aimé du tous les jeunes rédacteurs, et considéré du personnel tout entier. De temps en temps il venait serrer la main de ses collègues et amis de l'ABEILLE.

Sa bonne figure, sa cordialité le faisaient bienvenir, et il était tellement accueilli avec plaisir qu'il nous manquait quand ses occupations le retenaient trop longtemps. Sa mort nous laissera un vide.

Nous lui envoyons un adieu ému et un souvenir affectueux, avec l'expression de nos sentiments de condoléances bien sincères pour la réduction, qui était pour lui une véritable famille.

Réinstallation de M. McMahon comme conseiller de ville.

M. P. J. McMahon, le conseiller municipal de la Nouvelle-Orléans expulsé par ses collègues, parce qu'il avait émis des doutes sur l'intégrité de ce corps constitué, allégations pour lesquelles il refusait de se rétracter ou de s'excuser, a gagné son procès en cour suprême. Il devra, à la suite de son arrêt, être réinstallé comme représentant du deuxième ward. Telle est la décision rendue par le juge Monroe.

1. En l'absence soit d'une louange exprimée, ou d'une limitation d'autorité supposée, une corporation municipale, ainsi qu'elle est ordinairement constituée, possède incidemment le droit, quand une cause surgit, de renvoyer ses membres, qu'ils aient été élus par elle ou par le suffrage populaire. Si un officier n'a aucun privilège par l'office qu'il remplit, c'est-à-dire si la nature de ses fonctions constitue un simple emploi, il peut être remercié sans notice; mais il peut, par l'engagement fait avec la corporation, avoir droit à réclamer des dommages pour violation de contrat. Quand les fonctions acceptées résultent d'une élection, ou d'une nomination pour un terme fixé par la loi, pour le relever de ses fonctions il doit être fait, contre cet officier, une accusation basée sur des preuves certaines, notice doit lui être remise en temps opportun indiquant le jour, le lieu et l'heure fixés pour l'entendre : une certaine latitude doit lui être accordée pour se défendre soit seul, soit par l'entremise d'un avocat :—et si l'accusation est insuffisante et s'il n'y a aucune évidence qui la soutienne, l'officier a droit de réclamer un writ de mandamus le réintégrant dans ses fonctions.

2. Cette façon d'agir peut être soumise à l'exception, et la notice devient inutile :

1. Quand l'officier se présente et répond aux accusations portées contre lui : 2. Quand de lui-même il a pertinemment abandonné son siège ; 3. Dans certains cas quand il est avéré que la destitution est exigée pour des causes justifiées, et que l'ordre de réintégrer le membre expulsé serait sans effet pratique et utile.

3. Le pouvoir de destitution, conféré à la ville de la Nouvelle-Orléans par la section 12 de la charte est ni plus grand ni moindre que celui que la Ville aurait eu si la charte s'était tue à cet égard, l'effet de pouvoir, tel qu'il est exprimé dans cette charte, étant simplement de faire cesser les doutes qui pourraient exister si l'interprétation avait été laissée à l'opinion de chacun.

4. L'autorité conférée au Conseil, "d'expulser un de ses membres par le vote des deux tiers des membres élus, cinq jours lui étant accordés pour sa défense", présuppose une accusation assez grave pour justifier l'expulsion. Pour l'audition de cette accusation et de la défense, le jour et le lieu sont fixés, parce que s'il n'y a pas une plainte suffisamment fondée et appuyée, cette audition et la défense de l'acusé deviennent inutiles.

5. Quand l'accusation est sérieuse, si elle est prouvée, les cours doivent en décider en dernier ressort : mais seulement après que notice a été donnée ; que l'accusé a eu tout loisir de se défendre, et que l'évidence ajoute au poids de l'accusation pour la soutenir. Les cours, d'ordinaire, n'interviennent pas, après le jugement, pour faire une enquête au sujet du plus ou moins fondé des motifs qui ont appuyé ou ébranlé l'évidence.

6. Un rapport a été confidentiellement fait par un des membres du conseil municipal de la Nouvelle-Orléans au maire, disant qu'il avait entendu émettre des opinions malveillantes concernant l'intégrité officielle d'autres membres du Conseil. Ceci est une communication privée, et ne peut fournir aucun titre pour baser des motifs suffisamment graves pour expulser celui qui l'a faite, même si une enquête constatait qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour attacher de l'importance à cette communication non officielle.

7. Les Cours sont peu disposés à faire de paroles médisantes ou calomnieuses la base d'une destitution motivée comme offense publique.

8. D'où il s'ensuit que l'accusation, à cause de laquelle un membre du conseil municipal de la Nouvelle-Orléans a été expulsé, n'a pas été formulée ou n'a pas été connue par lui d'une façon nette : qu'il a objecté lorsqu'on lui a proposé d'être jugé sur ces bases ; que sa demande pour être autorisé à réclamer l'expérience d'un avocat a été mise de côté ou refusée : qu'il a été expulsé après une épreuve où il n'a pas eu de témoins, tout à fait attaqué à l'improviste alors qu'il était parfaitement incompétent pour tenir tête à des adversaires professionnels, dont la pratique et l'habileté avaient été mises en œuvre contre lui, il devra donc être réintégré dans ses fonctions après un temps légal écoulé entre l'arrêt et la mesure ordonnée par le présent jugement.

Le jugement a été annulé et renversé. M. Mc Mahon sera réintégré dans ses fonctions municipales. La ville paiera les frais de la procédure.—M. Mc Mahon a été défendu par MM. H. L. Lazarus, H. M. Ansley et Léo. Maloney.

Kern, le valet infidèle.

Kern, le valet infidèle de M. Thibaud, lui a volé pour $12,000 de diamants. Il a été condamné hier à 4 ans et demi de prison.

Le vol avait été commis à New York, mais c'est à la Nouvelle-Orléans que cet adroit voleur fut volé à son tour à l'hôtel St-Charles par des copains, Klein et West, qui n'en étaient pas à leur coup d'essai et qui trahirent l'incognito de Kern. Il a avoué sa culpabilité, indéniable du reste.

Mort de Geo. Bauer.

George Bauer, le cordonnier qui s'est tiré un coup de pistolet, dans sa résidence, située rue Hôpital, près Bourbon, la semaine dernière, est mort hier dans l'après-midi à l'hôpital de charité. Son désir était d'en finir avec la vie.

Suite chronique 2e page.

FOR STIFF NECK
Sloan's Liniment
25 CTS. a Bottle

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU Port de la Nouvelle Orléans, No 334 rue Carondelet — Nouvelle Orléans, le 24 mars 1902—Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, 29 avril 1902, à 7.30 heures p. m., pour le travail et le matériel nécessaires pour la construction complète d'un chemin sur la devanture du fleuve s'étendant de la rue Terpsichore à la rue Ste Marie ou Jackson à l'option des commissaires.

Des soumissions seront reçues soit pour un pavage en bloc de granit, un pavage en blocs Belge, un pavage d'asphalte en feuille ou un pavage d'asphalte en roca, conformément aux plans et spécifications enregistrés.

Le Bureau se réserve le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions.

Un chèque certifié pour la somme de deux mille dollars doit accompagner chaque soumission pour garantir la signature du contrat s'il est accepté. Les spécifications, les plans et formes en blanc de la soumission peuvent être obtenus à ce bureau ou au bureau de Coleman et Malochée, ingénieurs, 319 rue Carondelet. Les soumissions devant être endossées "Soumissions pour la construction d'un chemin sur la devanture du fleuve" et adressées à

HUGH McCLOSKEY,
Président, Bureau des Commissaires du Port de la Nouvelle Orléans.

Les soumissionnaires sont requis d'être présents à l'ouverture des soumissions à la dite date et heure.

25 mars—25 av 29 avril inclus.

ST CHARLES STREET RAILROAD CO. —coin des rues Marigny et Decatur—A une réunion du Bureau des Directeurs de la St Charles Street Railroad Company tenue le 4e jour d'avril 1902, un dividende de UN ET DEMI POUR CENT a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 mars 1902, payable sur demande.

CHAS. J. MACMURDO, Secrétaire.
8 av—1 sem

AVIS.

Réunion des actionnaires de la N. O. Butchers Co-Operative Abattoir Co. Ltd.
Nouvelle Orléans, le 13 avril 1902.

En conformité avec l'article Dix de la Charte, une réunion générale des actionnaires de cette corporation sera lieu aux Abattoirs, à l'enseignure des rues Nord Peters et Alabo, VENDREDI, le 1d mai 1902, à 4 heures p. m., dans le but de considérer et délibérer sur l'amendement proposé à l'article 6 de la charte de cette corporation, à savoir :

Ledit article Six devant être amendé de façon à lire : Tous les pouvoirs collectifs de cette Corporation seront investi dans un Bureau de Directeurs composé de DOUZE Actionnaires, chacun desquels devra posséder en son propre nom une action ou plus du Stock Capital de cette Corporation.

JNO. B. LOUIS, Président.
BEN. A. MICHEL, Secrétaire.
13avril—30f

NOUVELLE-ORLEANS, LNE., le 8 avril 1902.

AVIS

En me retirant des affaires d'assurances je prends la liberté d'annoncer à mes amis que j'ai vendu et transféré les affaires d'assurances jusqu'ici conduites par moi, ensemble avec leur clientèle, à MM. JANVIER & MOSS, LIMITED, lesquels sont par là devenus les SEULS AGENTS DE LA NORTH BRITISH AND MERCANTILE INSURANCE CO., DE LONDRES ET D'EDINBOURG, ECOSSE.

Je recommande cordialement mes successeurs à mes commettants et patrons et sollicite pour eux la continuation du généreux patronage qui jusqu'ici m'a été accordé.

Respectueusement,
L. H. TERRY.

Nous référant au ci-dessus nous prenons la liberté d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes en possession de tous les dossiers, de toutes les polices North British and Mercantile Insurance Co., issues par M. Terry et que nous sommes prêts à les endosser quand nous en serons requis, et que nous vous enverrons des avis de leur expiration en temps et lieu.

JANVIER & MOSS, LTD.
220 rue Baronne.
10 avr—1 m — jeu dim mar

LA COMMISSION DU DRAINAGE DE LA NOUVELLE ORLEANS, Chambres 20, 21 Hôtel de Ville.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle Orléans, Chambres 20, 21 Hôtel de Ville, jusqu'à 3:30 heures p. m., le 8 mai 1902, pour la construction d'un canal couvert et cimenté sur la rue Orléans, de la rue Broad à la rue Claiborne, et d'un canal couvert et cimenté et une ligne de tuyaux sur la rue Claiborne, de la rue Orléans à la rue Dumaine, et de la rue St-Philippe à l'avenue de l'Esplanade ; le tout devant être en conformité avec les plans et spécifications maintenant enregistrés en ce bureau.

Chaque soumission doit être accompagnée par un dépôt comptant ou chèque certifié pour cinq cents dollars ($500.00).

Le contrat requérera un bon s'élevant à un quart (1/4) de l'estimation du coût du travail.

Toutes les soumissions doivent se conformer avec et inclure tout travail indiqué et décrit dans les plans et spécifications maintenant enregistrés.

Le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions est réservé.

R. M. WALMSLEY,
Président.
IRWIN JAMISON,
Secrétaire.
8 avril—30f

LA COMMISSION DU DRAINAGE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CHAMBRE 20, HOTEL DE VILLE.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Chambre 20, Hôtel de Ville, jusqu'à 3:30 heures P. M., le 5 mai 1902, pour la construction d'un canal ouvert et cimenté sur l'avenue Nashville, de la rue Remparts à la rue Claiborne ; devant être terminé le 1er août 1902, le tout d'après les plans et spécifications maintenant enregistrés en ce bureau.

Chaque soumission devra être accompagnée par un dépôt comptant ou chèque certifié pour $250 00.

Le contrat requérera un bon s'élevant à un quart de l'estimation du coût du travail.

Toutes les soumissions doivent se conformer avec et inclure tout travail indiqué et décrit dans les plans et spécifications maintenant enregistrés.

Le travail sera adjugé au plus bas soumissionnaire, mais la Commission du Drainage se réserve le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions.

R. M. WALMSLEY, Président.
IRWIN JAMISON, Secrétaire.
8 avr—8 au 5 mai inc

AMUSEMENTS.

ST. CHARLES Orpheum

VAUDEVILLE MODERNE.

Semaine commençant Lundi 14 avril.
Matinées chaque après-midi, (Lundi excepté).
Les Four Colinis, les Five Nosses, Mabel Pierson ; Rauschle, Jack Norworth ; Scott et Wilson ; Louise Dresser, Barrows-Lancaster Co. dans leur nouvelle pièce ; Portraits animés.
Prix—50c, 25c et 10c.
Matinées, avec sièges réservés—25c.
13 avril—6f

GRAND OPERA HOUSE.

CE SOIR.
Matinées Lundi, Vendredi et Samedi.
Baldwin-Melville Stock Co.,
Présentant une magnifique production de la plus grande comédie-drame américaine de McKee Rankin, adaptée de la belle histoire par Bret Harte intitulée
"THE GOLDEN GIANT MINE"
avec une mise en scène élaborée, beaux costumes, comédie facile, situation brillante, excellent personnel de la compagnie, une quantité d'auxiliaires bien disciplinés.
LES MEMES ANCIENS PRIX.
Matinée de dimanche prochain, 20 avril—"All the Comforts of Home."
13avril—5f

CRESCENT.

CE SOIR.
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi.
Dernière Semaine de la Saison.
UN LONG RISE
La Comédie Américaine la plus Gaie,
La Joyeuse Pièce de Willis Maxwell Goodhue,
HELLO BILL !
Excellente Compagnie incluant THOS. J. GRADY.
La Plus Risible Jamais Vue.
13 avril—6f

JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres
Raoul Bonnot, Directeur.
No 628 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1042.

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & CO.,
LIMITED,
ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres,
1108 et 1112 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 2324
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur
No 1308 Avenue Nord Remparts,
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept 1901—1an

mis au monde un enfant, mais, cet enfant au monde, de ne pas vous en occuper.

Les lèvres de la vicomtesse se desserrèrent.

Son implacable interlocuteur savait bien, que son mutisme ne durerait point.

Il vit passer une lueur mauvaise dans son œil bleu.

Ils n'avaient à s'illusionner ni l'un ni l'autre.

L'un autant que l'autre, ils se détestaient.

—On voit bien, fit-elle, que vous n'avez pas su, vous, ce que c'est qu'être pauvre et gagner son pain.

—J'ai connu des femmes, j'ai connu des filles mères qui, pauvres et gagnant leur vie, n'abandonnaient pas leur petit....

Mireille reprit son attitude, plus passivement hautaine.

—Puis, voilà qu'aujourd'hui, poursuivit le vieillard, arrivée au but convoité : le mariage, vous voyez fuir un autre rêve, celui de l'héritage.

Elle bondit.

—C'est moi, qui hériterais peut être ?

—Votre fille vous en ferait bien profiter....

—N'assurez-vous pas suffisamment ma situation, pour que je n'aie pas cette pensée ?

—Vous êtes dépensière....et de taille comme on dit vulgairement, à manger le fond, et le tréfond....

"Une fille que vous pleurez depuis sa tendre enfance et que vous dénichez au prix des plus incroyables efforts, ne peut que vous faire partager....après ma mort .... qui surviendra d'une minute à l'autre, une fortune qui passe pour considérable.

"Cette enfant, qui n'a que seize ans, m'avez vous affirmé du moins....

— Comment voudriez-vous qu'elle eût plus de seize ans ?... Connaissais-je votre fils avant qu'il étudiât le droit ?

—Vous eussiez pu en connaître un autre.

—Oh ! monsieur....Cette fois, monsieur !

Mme la vicomtesse de Tillière s'était dressée, repoussant si violemment sa chaise qu'elle faillit choir.

—Vous m'insultez ! s'écria-t-elle avec un beau geste.

Il ne perdit point son calme, au contraire.

—Voyons....voyons....Vous n'êtes point au grand théâtre du Caire, car je vous ai vue là, jouer le drame, aussi bien que l'opérette.....Nous raisonnons froidement....Et si je vais un peu loin, c'est pour que vous profitiez de mon conseil ; le voici :

"Ne vous aviseez point d'une substitution, je me montrerais implacable.

Elle le toisa encore un instant.

Puis, avec un grand haussement d'épaules :

—C'est cette pensée qui vous pousse à m'insulter ?....Ce que j'étais avant d'aimer mon malheureux Fernand, qui me connaissait bien, lui, qui m'estimait, je vous l'ai dit également, et je ne vous ai pas menti....une honnête petite ouvrière, née de pauvres gens, et que son père chassa, en sachant sa faute....

"Quel mal font les pères implacables, mon Dieu !

—Le vôtre ne vous a fait que du bien....N'êtes-vous pas aujourd'hui, comtesse !

Elle prit un air sombre ; on eût dit qu'un sanglot montait à la gorge.

—Je l'ai payé, et je le paye cher, ce titre....Je ne sais quelle femme résisterait à une pareille existence !

—Libre à vous de la faire cesser....Mariez-vous.

—Je ne puis cependant, du jour au lendemain, trouver un mari.

—Cela ira très vite, si vous voulez.

—Enfin je ne me jetterai pas à la tête du premier venu.

—J'aurais cru votre architecte féru d'amour à votre égard ?

—Vous n'y songez pas, c'est un garçon de vingt-huit ans !

—Ce sont ceux-là qui font des bêtises.

—Merci !

—Allons, rasseyez-vous, nous avons encore à causer.

Elle obéit, non-seulement calmée, intéressée par la question.

Le mariage, c'était la délivrance.

Et elle avait assez de l'existence auprès de ce vieillard atrabilaire, qui restait des quinze jours sans lui adresser la p et qui ne lui parlait que dans des sortes d'escarmouches où il lui lançait les traits les plus durs ne s'émoussant pas toujours sur la couche de philosophie, d'indifférence dont elle se cuirassait, rien ne l'atteignant vraiment que la peur d'échouer dans les combinaisons qu'elle dissimulait.

Cela entrait dans son plan de se remarier.

Et le comte n'avait vraiment pas besoin de l'y pousser.

A présent qu'il avait fait miroiter la dot, elle eût voulu mettre la main immédiatement sur ce mari, qui représentait pour elle l'indépendance.

Oui, elle en avait assez, et sous tous les rapports, de ce genre de vie.

Comme il la voyait réfléchir, M. de Tillière répéta :

—J'aurais cru ce garçon très amoureux de vous.

—Je ne le crois pas.... Mais il pourrait l'être sans songer au mariage.... Il y a entre nous une différence d'âge.

—Une jolie femme comme vous n'a pas d'âge.... ou plutôt, comme toutes les femmes, que l'âge qu'elle paraît.... Lui avez-vous accusé votre dot ?

—Comment voulez-vous seulement, aurais-je l'intention de le faire, que j'en aie eu le temps ?

—Eh bien faites-le ; vous êtes assez habile pour y arriver sans en avoir l'air.... En un mot, élucidez la question.

—Très bien, fit elle en riant, je l'élucidérai.

—Rapidement ?

—Pas plus tard que demain.

—Et si vous n'avez pas la solution désirée....

— Oh ! désirée, interrompit-elle, pas tant que cela.... Un jeune homme pour mari, c'est bien scabreux.

—Pas plus qu'un vieux....

—Vous croyez ?

—J'en suis sûr.... et vous pensez comme moi.....

" Vous n'avez personne autre en vue ?

—Peut être.....

—Qui ?

—Vous exigez les noms ?

—Je n'exige rien ; que vous épousiez Pierre ou Paul, pourvu que vous épousiez quelqu'un....

—Vous vous en moquez..... Eh ! bien, il s'agit de.... de mon avocat.

—C'est vrai, vous êtes également flanquée d'un avocat... Je ne vois pas trop pourquoi, car les cabinets de renseignements sont seuls indiqués dans votre cas.... Mais c'est un genre d'avoir un avocat.... Puis, le vôtre sans doute est jeune et beau.

—Très bien.... Type du Midi régulier.... plutôt grand. J'ai du mépris pour les petits hommes.... Faconde élégante avec peu d'accent.... assez pour pimenter la conversation, pas assez pour fatiguer l'oreille.... Bref, c'est le futur défenseur de cette pauvre jeune femme, accusée de tentative d'empoisonnement sur son mari.

Le front de M. de Tillière se rida plus profondément.

—Oh ! alors, laissez-le tranquille ; il va avoir autre chose à faire que de s'occuper de sentiment.

—Vous ne prétendez pas que je le détournerai de son devoir professionnel ?

—Après l'affaire... Mais pour Dieu ! pas avant.

—C'est que vous me pressez tant !

—Eh bien, ayez en rapidement le cœur net.

—Très rapidement, je vous assure....

—Et dans la négative, que ferez-vous ?

—Dame ! je n'en sais rien.... je ne puis forcer personne à m'épouser.

—Voulez-vous que je vous dise ?....Ne jetez pas encore des hauts cris....Pourquoi ne vous adresseriez-vous pas à un,—ou à une professionnelle ?

—Je ne comprends pas.

—A une agence de mariage, parbleu !

—Oh ! monsieur....monsieur ! Je suis madame de Tillière, voyons !

—Ce qui m'empêche que vous n'avez pas les relations suffisantes pour dénicher quelqu'un ailleurs....Si vous échouez, comme je le crains, avec votre avocat et votre architecte.

Elle se mordit les lèvres.

—Vous avez toujours raison..

—Il se peut que vous tombiez bien..... il y a de ces maisons très convenablement organisées et très discrètes ..... Vous n'êtes pas forcée d'y aller les yeux fermés, c'est comme pour les domestiques, vous prenez vos renseignements.

—Je retiens la comparaison.

A continuer.

Grave méprise.

Mme Roberts, demeurant 415 rue Quatrième, a pris par mégarde, hier dans l'après-midi, du laudanum au lieu d'un remède qu'on lui avait indiqué. L'ambulance est arrivée à temps, et tout danger a disparu.

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS.

MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR; GUERIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander Mrs. Winslow's Soothing Syrup, et de n'en prendre aucun autre.

Vingt-Cinq Cents la Bouteille.